



## Délibération du conseil municipal du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures, le 3 avril le Conseil Municipal de la commune, sur convocation du 28 mars 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBILLARD, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

**Etaient présents :** M. ROBILLARD Patrice, M. DAUGUET Luc, Mme CHARTIER Chantal, M. BRIDIER Patrice, M. BARCAT Jacky, Mme GODILLOT Ginette, M. Yves REBOULEAU, Mme BESSE Virginie, Mme Marie-Claude RAGUSA, M. LOUBENS Louis Gabriel

**Ont donnés procuration :** Mme CAILLAUD Catherine à Mme GODILLOT Ginette, Mme CORNU Mathilde à Mme BESSE Virginie

**Etaient absents :** Mmes BELLOTTI-LEMONNIER Martine, M. MORLON Jean Paul, Mme AUSSANT Emilie

A été nommée comme **secrétaire de séance** : CHARTIER Chantal

## Objet : 11- Taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les taux d'imposition 2023

Taxe foncière bâtie	47,79
Taxe foncière non bâtie	56,27
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	7,75

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Patrice ROBILLARD



Le secrétaire de Séance,  
Chantal CHARTIER

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise au représentant de l'Etat le  
et publié sur le site internet de la commune le **11 AVR. 2023**  
Patrice ROBILLARD

**11 AVR. 2023**